

la mesure législative de 1969 et les modifications ultérieures dont nous sommes saisis aujourd'hui, il est dommage que l'action du gouvernement ait été retardée ou au moins que le soutien enthousiaste de l'exploration pétrolière dans le Nord ait été refroidi jusqu'au moment où nos amis américains ont occupé la première place dans le domaine de l'exploration.

Dans son préambule, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'on découvrira du pétrole. Il est très possible que l'on en découvre demain ou à tout moment. Avec l'intensité de l'exploration actuellement en cours dans le Nord, c'est tout à fait probable mais, monsieur l'Orateur, on aurait pu découvrir du pétrole bien avant dans les Territoires du Nord-Ouest si l'enthousiasme et l'intérêt suscités par le développement du Nord apparus dans les années 60 s'étaient prolongés jusqu'à la fin de cette décennie.

Pour en venir à l'essence du projet de loi, et je note que cette préoccupation a été exprimée au Sénat quand les sénateurs ont été saisis du bill S-5, j'aimerais demander au ministre à quel point les conversations entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux ont abouti à une entente et engendré la collaboration. Le principal objet des amendements dont nous sommes saisis est de définir et de délimiter le plateau continental contigu à la terre ferme, compte tenu des discussions qui se poursuivent depuis un certain nombre d'années, il me semble que si nous voulons que cette mesure législative ait une portée réelle, et que sa mise en pratique soit une réussite, il faut que les paliers fédéraux et provinciaux de gouvernement en arrivent à un degré raisonnable d'entente. J'espère que le ministre des Ressources fera une déclaration, car les remarques d'introduction du secrétaire parlementaire ne contenaient aucune donnée en ce sens.

Je voudrais aussi que le ministre nous dise jusqu'où on a poussé l'étude de la question au Conseil des ministres des Ressources, cette innovation administrative établie pour régler les différends entre le gouvernement fédéral et les provinces précisément sur les questions relatives aux ressources. Il me semble qu'il constitue l'instrument idéal pour venir à bout des difficultés très évidentes qui ont entravé les initiatives gouvernementales tant sur le plan fédéral que provincial sur l'importante question de la mise en valeur des ressources au large des côtes.

A un moment donné, monsieur l'Orateur, et je me demande si c'est encore le cas, pour être absolument certains de leur position quant aux questions de compétence juridictionnelle, les compagnies minières et pétrolières

ont obtenu des permis à la fois des autorités fédérales et provinciales. Comme les travaux d'exploration exigent des investissements énormes, elles ne voulaient pas courir le risque de se faire couper l'herbe sous le pied à cause de difficultés entre les deux niveaux de gouvernement. Ce sont là certaines des questions qui ont été soulevées à l'autre endroit.

Au cours des séances du comité sénatorial chargé de l'étude du bill S-5, la question des compétences respectives n'a pas été élucidée, pas même dans les témoignages des deux hauts fonctionnaires du ministère, MM. G. M. McNabb, sous-ministre adjoint, Expansion de la ressource, de M. D. G. Crosby, chef de la Division de l'administration des ressources. C'est le sénateur Connolly qui a soulevé la question de savoir si des permis concurrents étaient toujours nécessaires à l'industrie privée qui avait des exploitations en ce domaine et, en réponse, M. Crosby a dit:

En général, monsieur, les personnes qui ont des permis fédéraux détiennent aussi des permis du gouvernement provincial intéressé. Ils se sont adressés aux deux paliers de gouvernement.

Ainsi, je présume que la situation n'a pas changé. Ensuite, le sénateur Connolly ajoutait:

Il pourrait falloir s'adresser aux tribunaux dans certains cas, est-ce cela?

M. Crosby: Je ne crois pas, monsieur, que ce soit nécessairement le cas. Nous prévoyons que des ententes seront conclues avec les provinces et qu'elles seront entérinées dans une loi. A ce titre, elles deviendront la loi du pays, naturellement, à la fois au niveau fédéral et au niveau provincial.

Le sénateur Connolly: Dans la loi?

M. Crosby: En effet. L'aboutissement de l'offre du premier ministre nécessite l'adoption d'une loi. Je dois souligner que je ne suis pas un spécialiste en droit, monsieur, et comme je parle complètement en qualité de profane, je suis à votre merci.

Le sénateur Connolly: Nous sommes à la vôtre, aussi.

Ce dialogue traduit les sentiments des députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes dans l'ignorance totale en ce qui concerne l'état actuel des problèmes de compétence entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'espère que le ministre des Ressources aidera à élucider la question avant que nous poursuivions nos discussions trop loin aujourd'hui.

Les commentaires faits au comité de l'autre endroit laissent supposer que ce bill modificateur, qui suit de si près l'adoption initiale du bill, devra encore être modifié presque immédiatement, car on a indiqué que le bill S-5 ne fait que présager un bill à venir. Au début de la séance d'aujourd'hui, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau)